

Projet de délibération du Conseil communal du 2 septembre 2019

N° - VOIRIE : rue de Limbourg – Aménagement d'un parking d'écovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un quai bus - Convention de marché conjoint entre la Ville de Verviers, la Province de Liège et l'Opérateur de Transport en Wallonie – Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 38 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant le projet de convention MP2018-026 à intervenir entre la Ville de Verviers, la Province de Liège et l'Opérateur de Transport en Wallonie relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, à savoir LA VILLE DE VERVIERS, Pouvoir adjudicateur, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés de travaux pour le projet «Aménagement d'un parking d'écovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un quai bus rue de Limbourg» ;

Vu la décision du Collège communal en sa séance du 27 août 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section en sa séance du ***** ;

Par * voix contre * et * abstentions,

ADOPTE

La convention MP2018-026 ci-annexée à intervenir entre la Ville de Verviers, la Province de Liège et l'Opérateur des Transports en Wallonie relative à la réalisation d'un marché conjoint de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, à savoir LA VILLE DE VERVIERS, Pouvoir adjudicateur, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à

l'exécution des marchés de travaux pour le projet « Aménagement d'un parking d'écovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un quai bus rue de Limbourg».

La présente délibération ainsi que la convention dont question seront transmises à la Province de Liège et l'OTW.

Projet délibéré CC